

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} avril, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le VENDREDI 5 AVRIL 2019 à 14 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Budget annexe « Les Pommiers » : Compte de Gestion 2018 et Compte Administratif,
- Budget Général : Compte de Gestion 2018 et Compte Administratif 2018,
- Affectation du résultat 2018,
- Contributions directes 2019,
- Budget Primitif 2019,
- Travaux Salle St-Sébastien,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf le cinq avril à quatorze heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

COUPPEY Pascal, HORTIZ Francis, LACOTTE Bruno

Absent excusé :

Absents : MM LEMONNIER Eveline, LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : M GROULT Sylvie

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Tarifs du restaurant scolaire.

Accord unanime de l'assemblée.

~~~~~

### **I. BUDGET ANNEXE « LES POMMIERS » : COMPTE DE GESTION 2018 (délibération n°21/2019)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget « Les Pommiers » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Séance du 05 avril 2019*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Déclare que le compte de gestion du budget « Les Pommiers » dressé, pour l'exercice 2018 par Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la trésorière municipale.

### **II. BUDGET ANNEXE « LES POMMIERS » : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (délibération n° 22/2019)**

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PICOT André, délibérant sur le compte administratif « Les Pommiers » de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacky MARIE, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

|                                                 |                    |
|-------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat reporté (excédent) : .....             | 72 675.94 €        |
| Opérations de l'exercice :     Recettes : ..... | 40 468.44 €        |
| Dépenses : .....                                | 14 978.77 €        |
| Excédent : .....                                | <b>98 165.61 €</b> |

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

|                                                                   |                    |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat reporté (déficit) : .....                                | 20 749.56 €        |
| Opérations de l'exercice :     Recettes (y compris 1 068) : ..... | 20 749.56 €        |
| Dépenses : .....                                                  | 21 145.89 €        |
| Besoin de financement : .....                                     | <b>21 145.89 €</b> |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes.
- Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2018.

### **III. COMPTE DE GESTION 2018 (délibération n° 23/2019)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

*Séance du 05 avril 2019*

## COMMUNE DE MARTINVEST

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la trésorière municipale.

### **IV. BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (délibérations n° 24/2019)**

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PICOT André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacky MARIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

|                                                 |                     |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| Résultat reporté (excédent) : .....             | 330 695.11 €        |
| Opérations de l'exercice :     Recettes : ..... | 838 346.96 €        |
| Dépenses : .....                                | 709 658.13 €        |
| Excédent : .....                                | <b>459 383.94 €</b> |

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

|                                                                   |                     |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Résultat reporté (excédent) : .....                               | 11 336.68 €         |
| Opérations de l'exercice :     Recettes (y compris 1 068) : ..... | 128 704.34 €        |
| Dépenses : .....                                                  | 311 602.97 €        |
| Besoin de financement : .....                                     | <b>171 561.95 €</b> |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes.

## COMMUNE DE MARTINVEST

M le Maire apporte quelques explications concernant certains comptes et plus précisément sur le montant des dépenses d'investissement. Il était prévu de percevoir les subventions DETR, FIR et CAF en 2018, ayant eu les notifications que fin décembre 2018 il n'a pas été possible de les enregistrer en reste à réaliser. Les subventions pour l'investissement de 2018 seront perçues et inscrites sur le budget de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2018.

### V. AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (délibération n° 25/2019)

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 14 décembre 2018 décidant le transfert du budget annexe « Les Pommiers » au budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

|                                                                    | Budget principal                             | Budget annexe « Les pommiers » | Budget 2019       |                          |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------------|
| F<br>O<br>N<br>C<br>T<br>I<br>O<br>N<br>N<br>E<br>M<br>E<br>N<br>T | Recettes de fonctionnement                   | 838 346.96                     | 40 468.44         | 878 815.40               |
|                                                                    | Dépenses de fonctionnement                   | 709 658.13                     | 14 978.77         | 724 636.90               |
|                                                                    | <i>Total R-D</i>                             | <i>128 688.83</i>              | <i>25 489.67</i>  | <i>154 178.50</i>        |
|                                                                    | Report de l'exercice 2017                    | 330 695.11                     | 72 675.94         | 403 371.05               |
|                                                                    | <i>Total fonctionnement</i>                  | <i>459 383.94</i>              | <i>98 165.61</i>  | <b><i>557 549.55</i></b> |
| I<br>N<br>V<br>E<br>S<br>T<br>I<br>S<br>S<br>E<br>M<br>E<br>N<br>T | Recettes d'investissement                    | 128 704.34                     | 20 749.56         | 149 453.90               |
|                                                                    | Dépenses d'investissement                    | 311 602.97                     | 21 145.89         | 332 748.86               |
|                                                                    | <i>Total R-D</i>                             | <i>-182 898.63</i>             | <i>-396.33</i>    | <i>-183 294.96</i>       |
|                                                                    | Report de l'exercice 2017                    | 11 336.68                      | -20 749.56        | -9 412.88                |
|                                                                    | Restes à réaliser 2018                       | -264 801.99                    |                   | -264 801.99              |
|                                                                    | <i>Total investissement</i>                  | <i>-436 363.94</i>             | <i>-21 145.89</i> | <i>-457 509.83</i>       |
|                                                                    | <b>Solde Fonctionnement - Investissement</b> | <b>23 020.00</b>               | <b>77 019.72</b>  | <b>100 039.72</b>        |

VU l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de 557 549.55 €

VU l'excédent d'investissement de l'exercice 2018 de 192 707.84 €

VU le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2018 de 457 509.83 € (besoin de financement)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat à hauteur de 457 510.00 € en investissement,

DECIDE d'affecter en report à nouveau en fonctionnement la somme de 100 039.00 €

Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal, présente la situation financière de la commune, une vue sur les exercices depuis 2014 par rapport à la population et en comparaison avec d'autres communes.

Pour 2018 :

CAF Brute : 145 866 €

Autofinancement : 99 454 €

Coefficient d'autofinancement courant est de 0,88 ce qui signifie que 12% des recettes de fonctionnement peuvent servir pour les dépenses d'investissement

*Séance du 05 avril 2019*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Fond de roulement : 287 822 €

Le ratio d'endettement est de 0,59 (en année de produits réels de fonctionnement) le maximum recommandé étant de 1,50.

La capacité de désendettement de la commune est de 3,29 années, le maximum recommandé étant 12 ans.

Mme FILLATRE en conclut que la situation financière de la commune est bonne.

### VI. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019 (délibération n° 26/2019)

Vu le contexte actuel, M Le Maire explique qu'il ne souhaite pas augmenter les taxes et propose de reconduire les mêmes taux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de M le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir la même pression fiscale pour les contribuables, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité suivants pour 2019 :

|                          |              |           |
|--------------------------|--------------|-----------|
| • Taxe d'habitation..... | 13.88 % soit | 130 319 € |
| • Foncier bâti .....     | 17.88 % soit | 132 705 € |
| • Foncier Non Bâti.....  | 25.48 % soit | 22 015 €  |

Soit un produit total attendu de 285 039 €

Départ de Sylvie GROULT à 16h00, donne pourvoir à Isabelle FONTAINE.  
Pascal COUPPEY est secrétaire de séance.

### VII. BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET GENERAL (délibération n° 27/2019)

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'année 2019 qui peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **Recettes**

|             |                                     |                     |
|-------------|-------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 70 | Produits des services               | 61 600,00 €         |
| 73          | Impôts et taxes                     | 458 896,00 €        |
| 74          | Dotations et subventions            | 202 797,00 €        |
| 75          | Autres produits de gestion courante | 117 470,00 €        |
| 76          | Produits financiers                 | 1,00 €              |
| 77          | Produits exceptionnels              | 1 000,00 €          |
| 013         | Atténuation de charges              | <u>5 000,00 €</u>   |
|             | Recettes de l'exercice              | 846 764,00 €        |
| 002         | Excédent de fonctionnement reporté  | <u>100 039,00 €</u> |

TOTAL 946 803,00 €

##### **Dépenses**

|              |                             |              |
|--------------|-----------------------------|--------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 259 149,00 € |
|--------------|-----------------------------|--------------|

Séance du 05 avril 2019

**COMMUNE DE MARTINVEST**

|     |                                        |                     |
|-----|----------------------------------------|---------------------|
| 012 | Charges de personnel                   | 407 765,00 €        |
| 65  | Autres charges de gestion courante     | 72 310,00 €         |
| 66  | Charges financières                    | 28 766,00 €         |
| 67  | Charges exceptionnelles                | 2 300,00 €          |
| 014 | Atténuation de produits                | 3 000,00 €          |
| 022 | Dépenses imprévues                     | <u>45 222,51 €</u>  |
|     | Dépenses de l'exercice                 | 818 512,51 €        |
|     | Opérations d'ordre                     | 23 530,00 €         |
|     | Virement à la section d'investissement | <u>104 760,49 €</u> |
|     | <b>TOTAL</b>                           | <b>946 803,00 €</b> |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Recettes**

|             |                                          |                       |
|-------------|------------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre 10 | Dotations fonds divers réserves          | 511 965,00 €          |
| 13          | Subventions d'investissement et autres   | 494 327,00 €          |
| 16          | Cautions                                 | 3 000,00 €            |
| 021         | Virement de la section de fonctionnement | 104 760,49 €          |
| 024         | Produit des cessions                     | 79 500,00 €           |
| 16          | Emprunt                                  | 200 000,00 €          |
|             | Opérations d'ordre                       | 23 530,00 €           |
|             | <b>TOTAL</b>                             | <b>1 417 082,49 €</b> |

**Dépenses**

|             |                                            |                       |
|-------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre 16 | Remboursement d'emprunts et cautionnements | 74 521,00 €           |
| 10          | Dotation fond divers                       | 1 713,49 €            |
| 21 et 23    | Immobilisations (1)                        | 1 137 677,53 €        |
| 020         | Dépenses imprévues                         | 10 462,47 €           |
|             | Solde d'exécution reporté                  | <u>192 708,00 €</u>   |
|             | <b>TOTAL</b>                               | <b>1 417 082,49 €</b> |

(1) Principaux programmes de travaux prévus pour l'année 2019

- Travaux de voirie 74 000 €
- Travaux divers de bâtiment 40 122 €
- Salle St Sébastien 262 721 €
- Agrandissement garderie 657 734 €
- Accessibilité stade 12 000 €

M Le Maire explique que Mme La trésorière a suggéré de prévoir un emprunt vu l'incertitude des différentes recettes à percevoir.

## COMMUNE DE MARTINVEST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de l'année 2019.

### VIII. SUBVENTIONS 2019 (délibération n°28/2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2019 :

|                                                           |                 |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|
| Association Familles Rurales - garderie 2019              | 3 000 €         |
| Association Familles Rurales - A.C.M. 2019                | 4 500 €         |
| Association Familles Rurales - mercredis et plan mercredi | 4 000 €         |
| Association Familles Rurales - animation Noël             | 200 €           |
| Association Familles Rurales                              | 100 €           |
| Association Sportive de Martinvast                        | 1 000 €         |
| Coopérative scolaire                                      | 750 €           |
| Société de Chasse de Martinvast                           | 50 €            |
| Association AFARES                                        | 50 €            |
| Lycée Maritime et Aquacole                                | 50 €            |
| Club des aînés de Martinvast                              | 200 €           |
| Association Familles Rurales - équilibre 2018             | 2 910 €         |
| Tour de Normandie                                         | 2 000 €         |
| <b>Sous-total</b>                                         | <b>18 810 €</b> |
| <br>                                                      |                 |
| A répartir                                                | 1 190 €         |
| <br>                                                      |                 |
| <b>Total</b>                                              | <b>20 000 €</b> |
| <br>                                                      |                 |
| Subvention au C.C.A.S.                                    | 7 000 €         |

### IX. AMORTISSEMENT TRAVAUX 2018 (délibération n°29/2018)

M le Maire rappelle que les subventions d'équipement aux organismes publics doivent être amorties sur une durée fixée par le conseil municipal.

Vu la délibération du 30 mars 2015, le conseil municipal avait décidé que l'amortissement concernant l'effacement des réseaux à l'Oraille serait d'un montant de 17 177 € par an à compter de 2015 pour une durée de 15 ans.

En 2018, le montant des travaux d'effacement des réseaux du Hameau Dubost et du Hameau Léger s'élève à 61 905.06 €. Le montant des travaux concernant l'abri de bus de la Bihellerie s'élève à 162.97 €. Le montant des travaux s'élève donc à 62 068.03 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que l'amortissement de cette subvention sera d'un montant de 23 530.00 € par an à compter de 2019 pour une durée de 10 ans.

*Séance du 05 avril 2019*

## COMMUNE DE MARTINVEST

### X. TRAVAUX SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibération n°30/2018)

M Picot, Adjoint, explique que les agents communaux vont réaliser les travaux de rénovation de la cuisine au sous-sol de la salle Saint-Sébastien.

Des devis ont été demandés et se présentent comme suit :

- Entreprise TOLLENS : 1 425.95 € H.T. soit 1 711.14 € TTC
- Entreprise RFC peinture : 925.80 € H.T. soit 1 110.96

La commission travaux propose de retenir l'entreprise RFC peinture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise RFC peinture d'un montant de 925,80 € H.T. pour les travaux de rénovation de la cuisine de la salle Saint-Sébastien.

### XI. TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE (délibération n°31/2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les tarifs suivants :

- Tarif repas régulier : 3.95 € (base du forfait)
- Tarif repas non régulier : 3.95 €
- Tarif repas situation d'urgence : 5.60 €
- Tarif repas occasionnel adulte : 5.60 €
- Tarif repas adulte au forfait et planning : 4.60 €

### XII. INFORMATIONS DIVERSES

#### **Bureau de Vote « Elections Européennes »**

Les conseillers municipaux définissent la composition du bureau de vote pour les élections Européennes. Elle se présente comme suit :

#### Dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00

Matin de 8h00 à 13h00 (3 personnes) :  
- Jacky MARIE  
- Pascal COUPPEY  
- (à voir avec les élus absents)

Après-midi de 13h00 à 18h00 (3 personnes) :  
- Bruno LACOTTE  
- Francis HORTIZ  
- (à voir avec les élus absents)

#### **Vente du terrain de la Grande Fontaine**

M Le Maire informe avoir signé le 02 avril dernier, chez Maître Clavier, la vente du terrain de la Grande Fontaine avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Il explique avoir rencontré auparavant M Jean-Louis VALENTIN, président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, afin d'exprimer clairement les attentes de la commune quant à l'implantation d'une surface commerciale alimentaire sur ce terrain.

#### **Salle Saint-Sébastien**

M Le Maire informe que la commission de sécurité est prévue le vendredi 19 avril 2019 à 14h30 pour la salle Saint-Sébastien.

*Séance du 05 avril 2019*

**COMMUNE DE MARTINVEST**

**D.E.T.R. Bâtiment centre de loisirs / garderie**

M Le Maire informe que le dossier de demande d'aide au titre de la DETR 2019 pour les travaux d'agrandissement du centre de loisirs / garderie est accepté pour un montant de 123 292 €.

Séance levée à 16 heures 50 minutes

Prochaine séance : date à définir

---

Publié et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 11/04/2019

Le Maire,  
Jacky MARIE

|                   |  |                     |  |
|-------------------|--|---------------------|--|
| MARIE Jacky       |  | LACOTTE Bruno       |  |
| PICOT André       |  | LEMONNIER Eveline   |  |
| GROULT Sylvie     |  | LOHIER Florence     |  |
| RENET Hubert      |  | LE GOUPIL Guillaume |  |
| FONTAINE Isabelle |  | PERAUDEAU Mathilde  |  |
| COUPPEY Pascal    |  |                     |  |
| HORTIZ Francis    |  |                     |  |